

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 13.10.00.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 19.04.02 Bulletin 02/16.

56 Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du  
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

71 Demandeur(s) : BIBIAN JEROME — FR.

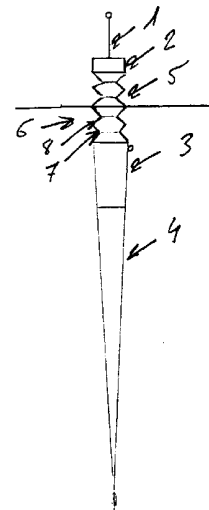
72 Inventeur(s) : BIBIAN JEROME.

73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) :

54 FLOTTEUR A USAGE DES PECHEURS.

57 Le flotteur comporte deux parties, le corps (4) et le té-  
moin (1) Le corps étant relié au témoin au moyen d'un souf-  
flet permettant une orientation quelconque du corps (4) par  
rapport au témoin (1).



La présente invention se rapporte à un tube articulé notamment prévu, pour une orientation quelconques pour tout types de pêches.

- L'inclinaison et la profondeur du flotteur et traditionnellement effectué à l'aide de différentes plombées, ce qui risque une cassure au niveau du fil. Certains flotteurs comportent un système télescopique par les fabricants, mais en n'éliminant pas le problème de maintenir le flotteur en position verticale en eaux vives ou a la pêche aux vifs.
5. L'invention a pour but de remédier à cette inconvénient et procure un flotteur articulé permettant d'obtenir l'inclinaison désirée sans modifier la plombées ni la pratique de la pêche freinée. Pour ce faire, l'invention se rapporte à un tube articulé qui se compose d'un tube en matière plastique, interrompu environ aux trois
10. quarts de sa hauteur par un soufflet réalisé en continuité dans la matière du tube, de préférence par pliage, et permettant des orientations quelconques de sa partie inférieure a sa partie supérieur. De sa fabrication particulièrement aisée déroulera un prix de revient exceptionnellement bas. Ce bien de loisirs original par sa créativité
15. est donc appelé à un succès de premier ordre. Sa valeur utilitaire est incontestable.

Les dessins annexés illustrent l'invention :

- La figure 1 qui est une vue de profil du soufflet articulé selon l'invention, partie haute et basse en prolongement.
25. La figure 2 qui est une vue de profil du soufflet articulé selon l'invention, partie haute et basse disposée, suivant une direction différente
- La figure 3 qui est une vue de profil du soufflet articulé selon l'invention, partie haute et basse disposée, suivant une direction
30. différente

- En référence à ces dessins, l'invention se présente sous la forme d'un tube cylindrique 1 réalisé en matière plastique comportant un partie supérieur 2 et une partie inférieur 3 emboîté dans une partie en bois léger 4. Entre sa partie supérieur 2 et sa partie inférieur 3 a
35. été réalisée une partie intermédiaire 5 dans le corps du même tube. Aucune discontinuité de matière n'existe entre les deux parties. La partie intermédiaire se situe environ au quart de sa longueur total à partir de l'extrémité supérieur.

Examinons maintenant la partie intermédiaire qui est la seule partie présentant une particularité. Cette seule partie est articulé et comporte, dans une première réalisation de l'invention des plis annulaires successifs 6 dans une vue de profil des creux 7 et des pointes 8 et rappellent le pliage d'un accordéon.

5.

On peut grâce à ce pliage faire prendre à la partie supérieure de nombreuses inclinaisons et hauteur par rapport à la partie inférieure. L'angle de courbure et l'allongement entre les deux parties est limité par le nombre des anneaux souples, par leurs épaisseurs et leurs aptitude de pliage.

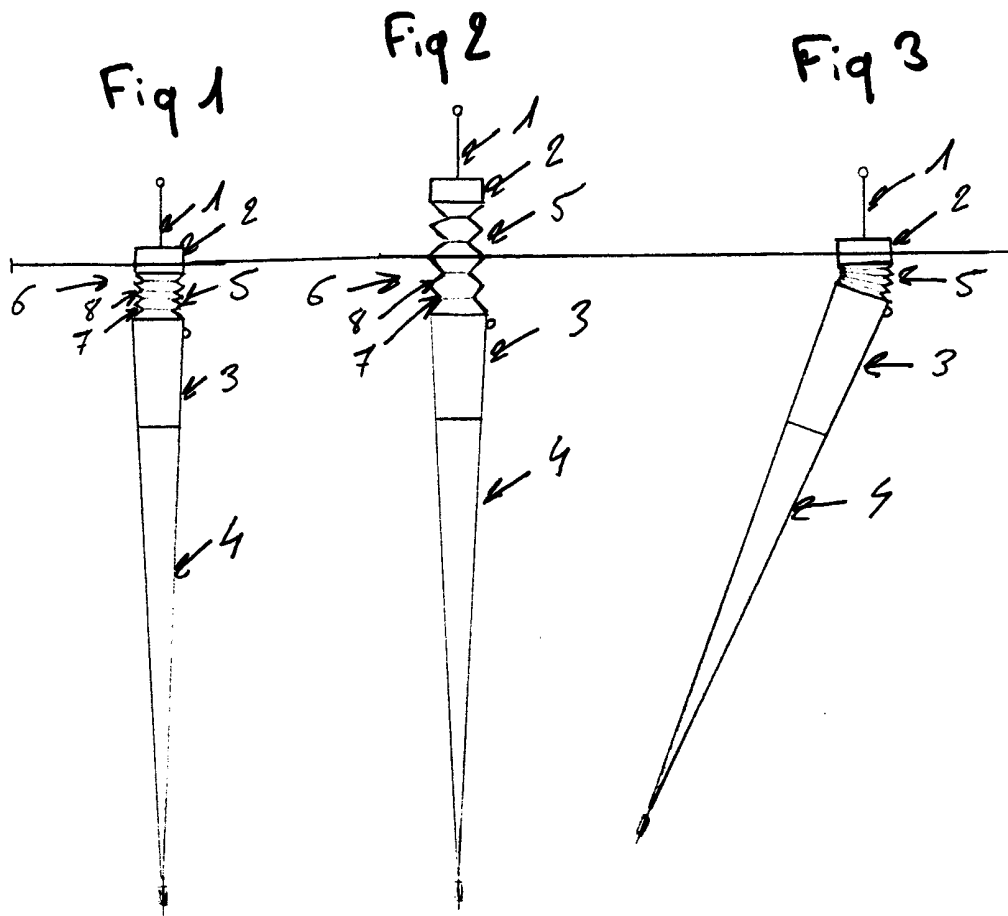
10.

Ainsi, un flotteur avec un soufflet permettant une position parfaitement verticale lors des freinages en eaux vives, et permettant de monter ou descendre lors des changements météorologique sans changer la plombée..

## **REVENDICATIONS**

1. Flotteur du type constitué d'un tube (4) réalisé en continuité caractérisée en ce que le tube (4) dispose d'un pliage au trois quarts de sa longueur permettant une orientation quelconque du tube (4) par rapport à la partie haute (2)
- 5 2. Flotteur selon la revendication 1 caractérisé en ce que le tube est constitué d'un pliage en soufflet.

# Plan Unique





**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement  
national

FA 599779  
FR 0013099

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	GB 2 098 042 A (CLARKE LEO; DILLON DAVID HENRY) 17 novembre 1982 (1982-11-17) * le document en entier * -----	1	A01K93/00
A	GB 1 072 002 A (GEORGE THOMAS BEAR) 14 juin 1967 (1967-06-14) * le document en entier * -----	1	
A	US 4 090 318 A (WEBSTER RONALD F) 23 mai 1978 (1978-05-23) * le document en entier * -----	1,2	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			A01K
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
21 août 2001		Verdoodt, S	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		.....	
		& : membre de la même famille, document correspondant	

1